Bac Général HGGSP + SES (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2021 • Métropole • Jour 1 • Remplacement

Code sujet **21-HGGSPJ1ME3** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2
2 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de documents — Étude critique de documents au choix parmi les études 1 et 2
2 réponses • sujet p. 3–7

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation

10 points

Dissertation au choix parmi les sujets 1 et 2

1

Question Dissertation 1

Sujet p. 2

> Peut-on parler d'un nouveau rapport des sociétés à leurs milieux à partir du XIXe siècle ?

Démarche et plan argumenté

Le sujet invite à comparer les relations des sociétés avec leurs milieux avant et depuis le XIXe siècle. Les milieux désignent ici les environnements naturels, mais aussi les espaces habités et aménagés. Il faut éviter deux simplifications : les sociétés transformaient déjà leurs milieux avant l'industrialisation, et le changement engagé au XIXe siècle n'est ni uniforme ni irréversible. La réponse doit montrer l'intensification des transformations, puis le développement de nouvelles formes de connaissance et de protection, tout en soulignant les limites et les inégalités de cette évolution.

Plan argumenté : I. Au XIXe siècle, industrialisation et urbanisation intensifient l'exploitation des milieux et leur aménagement. II. Au XXe siècle, les transformations changent d'échelle, tandis que progressent les politiques de protection et la conscience environnementale. III. Le rapport est bien renouvelé, mais cette nouveauté est relative : les sociétés restent dépendantes des milieux et les effets comme les responsabilités sont inégalement répartis.

Rédaction

Les sociétés ont toujours transformé les milieux dans lesquels elles vivent : elles défrichent, cultivent, construisent et exploitent des ressources. Toutefois, à partir du XIXe siècle, l'industrialisation modifie fortement l'ampleur, le rythme et les conséquences de ces transformations. On peut donc parler d'un nouveau rapport des sociétés à leurs milieux, à condition de ne pas y voir une rupture totale ni une évolution identique pour tous. Comment l'industrialisation et l'urbanisation ont-elles changé ce rapport, et comment les sociétés ont-elles ensuite tenté d'en maîtriser les effets ? Le XIXe siècle ouvre une période d'exploitation et d'aménagement intensifiés ; le XXe siècle en généralise les effets et voit progresser la protection de l'environnement ; cette relation nouvelle demeure toutefois ambivalente et inégalitaire.

Au XIXe siècle, l'industrialisation donne aux sociétés des moyens de transformation plus puissants. D'abord amorcée au Royaume-Uni à la fin du XVIIIe siècle, la révolution industrielle s'étend ensuite à d'autres régions d'Europe et d'Amérique du Nord. La machine à vapeur, alimentée principalement par le charbon, permet de produire davantage et de faire fonctionner les chemins de fer et les navires à vapeur. Les mines, les usines et les infrastructures se multiplient. L'extraction des matières premières et la consommation d'énergie augmentent, tandis que les fumées industrielles et les rejets dégradent certains espaces. Le milieu tend ainsi à être considéré comme un ensemble de ressources mobilisables au service de la production et de la croissance.

Cette évolution va de pair avec l'urbanisation. L'essor des villes concentre les habitants, les activités et les pollutions ; il conduit aussi les pouvoirs publics à réaménager les espaces urbains. À Paris, les transformations conduites sous le Second Empire, notamment sous l'autorité du préfet Haussmann, élargissent et réorganisent des quartiers et développent des équipements et des réseaux. Ces

FormaV - document d'entraînement non officiel

aménagements répondent à des objectifs de circulation, d'hygiène et de contrôle, mais modifient profondément le paysage et les conditions de vie. Dans les campagnes également, les voies ferrées, l'extension des cultures et l'exploitation forestière reconfigurent les territoires.

La puissance industrielle et commerciale des États européens soutient aussi l'expansion impériale. Les territoires colonisés sont exploités pour fournir des matières premières et des produits agricoles aux économies industrielles. Cette mise en valeur, présentée par les puissances coloniales comme un progrès, s'accompagne souvent d'une appropriation des terres et d'une transformation imposée des activités locales. Le nouveau rapport aux milieux est ainsi lié à des rapports de domination : les bénéfices et les coûts de l'exploitation ne sont pas répartis de la même manière entre les sociétés.

Pour autant, le XIXe siècle ne se réduit pas à une exploitation sans limites. La dégradation des paysages et les risques liés à certaines pratiques conduisent aussi à des mesures d'aménagement et de protection. En France, le Code forestier de 1827 réglemente la gestion des forêts. Aux États-Unis, la création du parc national de Yellowstone, en 1872, marque une étape importante dans la mise en réserve d'un espace naturel. Ces politiques restent limitées et peuvent privilégier certains usages ou certaines conceptions de la nature, mais elles montrent que la transformation des milieux suscite déjà des débats et des réponses collectives.

Au XXe siècle, et plus encore après 1945, les transformations changent d'échelle. L'essor de la consommation de masse, de l'automobile, de la production électrique et de l'agriculture mécanisée accroît les prélèvements d'énergie et de matières. Les engrais et les pesticides contribuent à augmenter les rendements agricoles, mais peuvent aussi affecter les sols, l'eau et les écosystèmes. La croissance démographique et l'extension des villes renforcent la pression sur les ressources. Ces évolutions concernent un nombre croissant de régions du monde, même si les niveaux de consommation et les responsabilités historiques restent très différents.

Les effets de ces transformations deviennent progressivement un objet de débat public et d'action politique. En 1962, l'ouvrage de la biologiste américaine Rachel Carson, *Silent Spring*, alerte sur les effets des pesticides, notamment du DDT, sur les milieux vivants. En 1972, la conférence des Nations unies sur l'environnement humain, à Stockholm, manifeste la volonté d'aborder ces enjeux à l'échelle internationale. Le rapport Brundtland de 1987 popularise la notion de développement durable, qui cherche à articuler développement économique, besoins sociaux et préservation des ressources. La création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat en 1988, puis l'accord de Paris sur le climat adopté en 2015, témoignent de la reconnaissance d'un problème planétaire nécessitant une coopération entre États.

Le rapport aux milieux ne se caractérise donc plus seulement par leur transformation matérielle : il inclut davantage la connaissance des équilibres écologiques, l'anticipation des risques et la recherche de règles de protection. Des espaces protégés sont créés, des normes encadrent certaines pollutions et des associations ou des citoyens contestent des projets d'aménagement. Cependant, les politiques environnementales se heurtent aux intérêts économiques, aux besoins de développement et aux désaccords entre États. La transition énergétique, par exemple, suppose de modifier des systèmes économiques largement fondés sur les énergies fossiles, sans que les coûts de cette transformation pèsent de la même manière sur toutes les populations.

En définitive, on peut parler d'un nouveau rapport des sociétés à leurs milieux à partir du XIXe siècle : l'industrialisation, l'urbanisation et l'exploitation accrue des ressources transforment les environnements à une échelle et à un rythme nouveaux. Au XXe siècle, la prise de conscience des dégradations et des risques suscite des politiques de protection et des démarches internationales. Mais cette nouveauté n'efface ni les

continuités — les sociétés ont toujours aménagé leurs milieux — ni les inégalités. Les sociétés demeurent dépendantes des ressources naturelles, et elles ne contribuent pas toutes également aux dégradations ni n'en subissent les conséquences de la même façon.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Oui, on peut parler d'un nouveau rapport des sociétés à leurs milieux à partir du XIXe siècle : l'industrialisation et l'urbanisation intensifient l'exploitation des ressources et transforment les paysages à grande échelle. Au XXe siècle, les dégradations et les risques conduisent à une prise de conscience et à des politiques de protection, de Yellowstone en 1872 aux accords climatiques internationaux. Cette évolution reste toutefois ambivalente et inégalitaire : les sociétés continuent de dépendre de leurs milieux, et les responsabilités comme les conséquences sont inégalement réparties.

2

Question Dissertation 2

Sujet p. 2

> Quels rôles jouent les États dans l'élaboration et la protection des connaissances ?

Démarche et plan argumenté

Le sujet porte sur deux fonctions distinctes mais liées : les États participent à l'élaboration des connaissances et cherchent à les protéger. Le terme « connaissances » peut inclure les savoirs scientifiques et techniques, les œuvres et les informations stratégiques. Il ne faut pas présenter l'État comme leur producteur exclusif : chercheurs, universités, entreprises et organisations internationales jouent aussi un rôle. La réponse doit montrer que l'action publique peut favoriser la production et la diffusion des savoirs, mais aussi en contrôler l'accès.

Plan argumenté : I. Les États rendent possible l'élaboration des connaissances en organisant l'enseignement et en soutenant la recherche. II. Ils protègent les connaissances par le droit, la conservation et la sécurité. III. Ces fonctions créent des tensions entre circulation des savoirs, intérêts économiques, sécurité et contrôle politique.

Rédaction

Les connaissances se construisent grâce au travail des chercheurs, à la transmission des savoirs et à leur confrontation. Elles ne sont donc pas produites par les seuls États. Pourtant, depuis plusieurs siècles, les pouvoirs publics contribuent à leur élaboration en soutenant l'éducation et la recherche. Ils cherchent aussi à préserver ou à protéger les connaissances, qu'il s'agisse d'œuvres, de découvertes, de données ou d'informations jugées stratégiques. Quels rôles les États jouent-ils dans cette production et cette protection, et quelles limites leur action rencontre-t-elle ? Ils sont d'abord des financeurs et des organisateurs importants de la recherche et de l'enseignement ; ils protègent ensuite les connaissances par des règles et des institutions ; mais ils peuvent également en contrôler l'accès ou en faire un instrument de puissance.

Les États contribuent d'abord à l'élaboration des connaissances en créant des institutions et en formant des populations capables de les produire et de les transmettre. Dès l'époque moderne, les monarchies soutiennent des lieux de recherche : en France, l'Académie royale des sciences est fondée en 1666. Au XIXe siècle, la généralisation progressive de l'enseignement public et le développement des universités élargissent la transmission des savoirs. En France, les lois de Jules Ferry de 1881 et 1882 rendent l'école primaire publique gratuite, puis l'instruction obligatoire et l'enseignement public laïque. L'école ne produit pas seule les connaissances scientifiques, mais elle diffuse des savoirs communs et prépare de futurs chercheurs et techniciens.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Les États financent également des institutions de recherche et des équipements que des acteurs isolés ne pourraient pas toujours soutenir. En France, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), créé en 1939, organise et finance une partie de la recherche publique. Les États construisent des laboratoires, des observatoires et des infrastructures, accordent des financements et recrutent des chercheurs. Ils peuvent orienter ces moyens vers des priorités définies par les besoins sociaux ou économiques : santé, agriculture, énergie, transports ou défense. La recherche dépend aussi des universités, des entreprises et des coopérations internationales ; l'action étatique constitue un soutien majeur, mais non un monopole.

Les enjeux de puissance renforcent cette implication. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement américain soutient le projet Manhattan, programme secret qui aboutit à la mise au point des premières armes nucléaires. Durant la guerre froide, les États-Unis et l'Union soviétique investissent dans les sciences, l'aérospatiale et les technologies militaires. La création de la NASA par les États-Unis en 1958 illustre le lien entre recherche, compétition internationale et stratégie nationale. Ces exemples montrent que le soutien public peut rendre possibles des recherches de grande ampleur, mais aussi que le choix des priorités scientifiques n'est pas neutre.

Le rôle des États consiste ensuite à protéger les connaissances et ceux qui les élaborent. Le droit des brevets permet de protéger temporairement une invention et de reconnaître des droits à son inventeur, selon des règles établies par les États. La Convention de Paris de 1883 organise une coopération internationale en matière de propriété industrielle. La convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) est signée en 1967 et entre en vigueur en 1970 ; l'Organisation contribue à la coopération internationale dans ce domaine. Ces dispositifs visent notamment à éviter qu'une invention soit utilisée sans reconnaissance ni contrepartie. Ils peuvent encourager l'innovation, mais soulèvent aussi des questions d'accès, par exemple lorsque la protection d'un produit ou d'une technologie limite sa diffusion.

Les États protègent également les connaissances en conservant les archives, les bibliothèques, les collections scientifiques et le patrimoine. Ils peuvent financer leur inventaire, leur restauration et leur mise à disposition du public. Ils cherchent par ailleurs à protéger les informations qui concernent la sécurité nationale : le secret-défense limite l'accès à certaines données militaires ou stratégiques et des services publics luttent contre l'espionnage et les cyberattaques. Cette protection peut être légitime lorsqu'elle prévient un danger, mais elle restreint la circulation de l'information et peut rendre plus difficile le contrôle démocratique de l'action publique.

Enfin, l'État peut agir sur le contenu et la diffusion des connaissances. Il définit des programmes scolaires, soutient des institutions et établit des normes de recherche. Cette capacité peut aider à diffuser des savoirs validés et à organiser le débat public. Mais elle comporte le risque d'une instrumentalisation politique : un pouvoir peut censurer des travaux, privilégier des conclusions qui confortent ses choix ou entraver la liberté des chercheurs. La protection des connaissances doit donc s'accompagner de garanties d'indépendance scientifique, de liberté d'expression et de vérification des résultats. Dans les démocraties, universités, chercheurs, éditeurs et médias participent aussi à cette vigilance ; l'action de l'État est encadrée par le droit et le débat public.

À l'époque contemporaine, ces enjeux dépassent les frontières nationales. Les chercheurs coopèrent à l'échelle internationale, tandis que les États veulent préserver leur souveraineté technologique et sécuriser des données ou des technologies sensibles. Ils doivent ainsi concilier la circulation internationale des connaissances, nécessaire à la recherche, avec la protection de la sécurité et des intérêts économiques. Cette conciliation est particulièrement délicate dans les domaines où les usages civils et militaires d'une même technologie peuvent se recouper.

En conclusion, les États jouent un rôle central, sans être les seuls acteurs, dans l'élaboration et la protection des connaissances. Ils soutiennent l'éducation, financent les institutions de recherche et orientent certains travaux ; ils protègent aussi les inventions, les archives et les informations stratégiques. Toutefois, cette

action peut se transformer en contrôle ou en instrumentalisation politique. L’enjeu est donc de maintenir un équilibre entre soutien public, protection légitime, liberté de recherche et circulation des savoirs.

RÉPONSE À RETENIR

Les États participent à l’élaboration des connaissances en organisant l’enseignement, en finançant la recherche et en définissant des priorités, notamment stratégiques. Ils les protègent par le droit de la propriété intellectuelle, la conservation du patrimoine et le secret de certaines informations. Leur rôle n’est cependant pas exclusif et comporte une tension essentielle : protéger les savoirs sans entraver leur circulation, la liberté scientifique ni le débat démocratique.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Étude critique de documents

10 points

Étude critique de documents au choix parmi les études 1 et 2

1

Question Étude critique de documents 1

Sujet p. 3, 4

> La complexité de la construction de la paix. En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, mettez en évidence les acteurs, les moyens et les difficultés pour construire la paix.

Problématique : comment des acteurs aux intérêts différents tentent-ils de construire la paix, par quels moyens, et pourquoi cette construction demeure-t-elle difficile ?

Présentation critique des documents. Le document 1 est un extrait de l'ouvrage de l'historien Lucien Bély, *Les relations internationales en Europe XVIIe-XVIIIe siècles*, publié aux Presses universitaires de France en 1992. Il analyse les négociations des traités de Westphalie, conclus en 1648, et insiste notamment sur la diplomatie française et les difficultés des discussions. Ce regard rétrospectif d'historien est ici centré sur le cas français : il ne présente pas de façon égale les positions de tous les participants. Le document 2 est une photographie diffusée par l'agence de presse UPI (United Press International). Sa légende situe la rencontre entre Kofi Annan et Yasser Arafat au siège de l'ONU, le 5 mars 1997, pour discuter de la mise en œuvre du processus d'Oslo. L'image rend visible une rencontre et une poignée de main dans le cadre onusien, mais ne permet pas de connaître le contenu de l'entretien ni d'en évaluer les résultats.

Plan argumenté. On montrera d'abord que la paix se construit par la négociation entre de nombreux acteurs, avec des moyens diplomatiques et juridiques et, dans le contexte contemporain, des rencontres internationales. On expliquera ensuite que cette négociation se déroule dans des rapports de force et se heurte à des difficultés politiques, militaires et pratiques, qui peuvent retarder ou limiter la paix.

Rédaction. Construire la paix ne consiste pas seulement à arrêter les combats : il faut réunir les acteurs concernés, négocier des accords et organiser leur application. Les deux documents illustrent cette complexité dans des contextes différents : les négociations qui conduisent aux traités de Westphalie de 1648, puis une rencontre de 1997 consacrée à la mise en œuvre du processus de paix israélo-palestinien d'Oslo.

La négociation mobilise d'abord de nombreux acteurs. À Westphalie, selon Lucien Bély, 194 souverainetés sont représentées. Les discussions se tiennent dans deux villes, Münster et Osnabrück. Les négociateurs, souvent juristes et parfois déjà expérimentés en diplomatie, défendent les intérêts des autorités qu'ils représentent et échangent des propositions selon des procédures écrites. Le document souligne le rôle de Mazarin, chef de la diplomatie française : il conduit les négociations tout en rendant compte au conseil, à la régente et aux princes de la famille royale. Des courriers réguliers relient Paris aux négociateurs présents en Westphalie. La paix résulte donc d'un travail diplomatique et juridique associant représentants sur place et pouvoirs politiques.

Le document 2 montre une autre forme de rencontre diplomatique. Le 5 mars 1997, Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, rencontre Yasser Arafat, dirigeant palestinien et président de l'Autorité palestinienne, au siège de l'organisation. D'après la légende, ils discutent de la mise en œuvre du processus d'Oslo, engagé par la déclaration de principes signée par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine le 13 septembre 1993, puis prolongé notamment par l'accord intérimaire de 1995. La photographie suggère que le siège de l'ONU sert ici de cadre à un échange diplomatique et que des responsables internationaux peuvent prendre part aux discussions. Elle ne prouve toutefois ni que l'ONU dirige seule le processus ni qu'un accord est obtenu lors de cette rencontre.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dans les deux cas, la diplomatie doit composer avec la force et des intérêts divergents. Au XVIIe siècle, les opérations militaires se poursuivent pendant les négociations : le document rapporte la formule « En hiver, nous négocions ; en été nous combattons ». Mazarin continue l'effort de guerre afin d'obtenir une paix avantageuse et s'appuie jusqu'au traité sur l'alliance suédoise. La paix se construit ainsi dans un rapport de force autant que par la discussion. La position française est aussi ambiguë sur le plan religieux : catholique, la France est alliée à la Suède protestante, dont les objectifs en Allemagne ne correspondent pas à la défense de la religion catholique évoquée dans le texte.

Les discussions sont également ralenties par des obstacles matériels et politiques. À Westphalie, la dispersion des négociations entre deux villes, les communications difficiles avec les souverains, les fausses nouvelles, les lettres interceptées et l'espionnage compliquent les échanges. Les négociateurs restent contraints par les autorités auxquelles ils doivent rendre compte, comme le montre l'exemple français. En 1997, la photographie témoigne d'une discussion sur l'application du processus d'Oslo, et non de la résolution définitive du conflit. La mise en œuvre d'un processus de paix suppose que les engagements soient respectés et que les parties poursuivent le dialogue. Les désaccords sur des enjeux tels que les territoires, la sécurité, Jérusalem ou les réfugiés palestiniens rendent la recherche d'un règlement durable difficile ; le processus d'Oslo n'aboutit pas à un règlement définitif du conflit israélo-palestinien.

La comparaison a des limites : le premier document est une analyse historique rétrospective d'un congrès diplomatique qui aboutit à des traités entre puissances européennes ; le second est une photographie ponctuelle d'une rencontre contemporaine. Tous deux montrent néanmoins que la construction de la paix repose sur la pluralité des acteurs, la négociation et la recherche de compromis, mais qu'elle demeure fragile et dépend des rapports de force, des décisions politiques et de l'application des accords.

Confrontation des deux documents

Éléments	Document 1 : Westphalie	Document 2 : processus d'Oslo
Acteurs	194 souverainetés représentées ; négociateurs, Mazarin, autorités françaises et Suède	Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, et Yasser Arafat ; le processus concerne les parties israélienne et palestinienne
Moyens	Négociations diplomatiques et juridiques ; correspondances ; alliances et pression militaire	Rencontre au siège de l'ONU pour discuter de la mise en œuvre du processus d'Oslo
Difficultés	Guerre poursuivie pendant les négociations ; communications lentes ; espionnage ; intérêts politiques et religieux divergents	La photographie ne montre ni le contenu des échanges ni leur résultat ; la poursuite du processus suppose des engagements et un dialogue durables
Limites de la source	Analyse historique rétrospective de 1992, centrée sur la diplomatie française	Photographie de presse et légende du 5 mars 1997 : témoignage ponctuel, sans accès au contenu de l'entretien

Les documents portent sur des périodes et des types de sources différents, mais soulignent la pluralité des acteurs et la fragilité de la construction de la paix.

Repères chronologiques : négocier la paix

1618	Début de la guerre de Trente Ans dans le Saint-Empire.
1643-1644	Ouverture du congrès de Westphalie et début des négociations qui conduisent aux traités de 1648.
24 octobre 1648	Signature des traités de Münster et d'Osnabrück, qui mettent fin à la guerre de Trente Ans ; la guerre franco-espagnole se poursuit.
13 septembre 1993	Signature à Washington de la déclaration de principes israélo-palestinienne issue du processus d'Oslo.
28 septembre 1995	Signature de l'accord intérimaire israélo-palestinien dit Oslo II.
5 mars 1997	Kofi Annan et Yasser Arafat se rencontrent au siège de l'ONU pour discuter de la mise en œuvre du processus d'Oslo.

Repères relatifs aux négociations évoquées par les documents.

RÉPONSE À RETENIR

La construction de la paix repose sur des négociations entre de multiples acteurs et mobilise des moyens diplomatiques, juridiques ou institutionnels. Elle est cependant entravée par la poursuite des combats, les rivalités politiques et religieuses, les difficultés de communication et les désaccords persistants. Westphalie montre qu'un traité peut mettre fin à une guerre sans supprimer tous les conflits ; la rencontre de 1997 autour du processus d'Oslo rappelle qu'un dialogue international ne garantit pas, à lui seul, une paix définitive.

2

Question Étude critique de documents 2

Sujet p. 5, 6, 7

Le château de Versailles, un patrimoine valorisé qui contribue au rayonnement de la France. En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez que Versailles s'impose comme un patrimoine mondial au service du rayonnement de la France.

Problématique : comment la préservation et la fréquentation internationale du château de Versailles font-elles de ce patrimoine un instrument du rayonnement de la France ?

Présentation critique des documents. Le document 1 est un texte publié sur le site de l'établissement du château de Versailles, consulté le 3 septembre 2020. Il retrace le rôle de John D. Rockefeller et de sa famille dans le financement des restaurations, de 1923 aux initiatives poursuivies à la fin du XXe siècle. Cette source institutionnelle fournit des dates et des montants, mais valorise l'histoire du mécénat et du château ; elle ne présente pas tous les financements ni les débats relatifs à la conservation. Le document 2 est un tableau établi d'après le rapport d'activité 2019 du château, publié sur le site de l'établissement et consulté le 3 septembre 2020. Il indique les principaux pays d'origine des visiteurs. Il donne un indice de l'ampleur internationale de la fréquentation, mais ne concerne qu'une année et les pays mentionnés. Les pourcentages reproduits totalisent 83 % ; le document ne détaille pas les 17 points restants.

Plan argumenté. On montrera d'abord que la sauvegarde de Versailles repose sur une mobilisation financière associant mécènes étrangers et pouvoirs publics français. On expliquera ensuite que le château, héritage majeur de l'histoire nationale et lieu fréquenté par des visiteurs de nombreux pays, contribue au

FormaV - document d'entraînement non officiel

rayonnement culturel de la France. On précisera enfin les limites des documents pour mesurer l'ensemble des financements et de la fréquentation.

Rédaction. Versailles est à la fois un monument majeur de l'histoire française et un site connu au-delà des frontières nationales. Son rayonnement suppose de préserver le domaine et de le rendre accessible. Les documents montrent que cette valorisation associe l'action de l'État à celle de mécènes, notamment américains, et qu'elle s'adresse à un public international.

Le document 1 décrit d'abord un patrimoine dont l'état est préoccupant au lendemain de la Première Guerre mondiale : le 30 juin 1923, John D. Rockefeller découvre des statues abîmées, des parquets qui s'affaissent et des ors qui pâlissent. Il considère Versailles comme un patrimoine dont l'admiration doit dépasser les frontières françaises. En 1924, il propose au président Raymond Poincaré un don d'un million de dollars, équivalant à 20 millions de francs selon le texte ; 10 millions de francs sont consacrés au domaine de Versailles. Ce mécénat américain contribue directement à la restauration d'un monument français et témoigne de sa reconnaissance internationale.

La sauvegarde ne repose cependant pas uniquement sur la générosité privée. Le document indique que l'Assemblée vote, dès 1924, une aide annuelle de 4 millions de francs destinée au seul domaine de Versailles, portée à 5 millions de francs en 1932. Le mécénat de Rockefeller encourage donc aussi l'engagement de l'État français. La reconnaissance officielle du donateur se manifeste en 1936, lorsque le gouvernement inaugure l'avenue Rockefeller qui borde le château, en présence du ministre Jean Zay. En 1954, le Rockefeller Brothers Fund annonce une contribution de 100 millions de francs pour restaurer le Hameau de la Reine, le Petit Trianon et le Pavillon français. Enfin, selon le document, The American Friends of Versailles perpétue cette tradition depuis 1998. La préservation de Versailles associe ainsi financement public, mécénat américain et réseaux d'amis du château.

Cette protection permet de transmettre un patrimoine qui participe au rayonnement culturel de la France. Transformé sous Louis XIV, Versailles devient un lieu central de la monarchie française : la cour et le gouvernement s'y installent en 1682. Son architecture, ses décors et ses jardins expriment la puissance monarchique et marquent l'histoire des arts et des cours européennes. Après la Révolution française, le château devient un patrimoine national. Il conserve également une dimension diplomatique : le traité de Versailles est signé dans la galerie des Glaces le 28 juin 1919. L'inscription du château et du parc de Versailles sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979 confirme sa reconnaissance internationale. Ces repères éclairent l'idée, rapportée dans le document 1, que le château est un patrimoine d'intérêt international.

Le document 2 apporte un indice de cette audience mondiale. En 2019, les visiteurs français représentent 19 % de la fréquentation indiquée ; les États-Unis en représentent 16 % et la Chine 13 %. Le tableau mentionne aussi des pays d'Europe, d'Asie, d'Amérique et d'Océanie, notamment l'Allemagne, le Brésil, le Japon et l'Australie. Les pourcentages des pays étrangers explicitement mentionnés totalisent 64 % : l'addition des valeurs des pays étrangers du tableau donne ce résultat. Versailles attire donc des visiteurs de plusieurs grandes régions du monde, ce qui contribue à la visibilité internationale du patrimoine et, à travers lui, de la France. La présence importante des États-Unis dans le tableau fait écho au rôle des mécènes américains décrit dans le document 1, sans que les sources permettent d'établir un lien direct entre les dons et les visites.

Il faut enfin interpréter ces sources avec prudence. Le texte institutionnel met en avant des initiatives remarquables, mais ne permet pas de mesurer la part respective des financements publics et privés sur toute la période. Le tableau ne donne ni le nombre total de visiteurs, ni l'évolution de la fréquentation, ni les motivations des visiteurs ; les pays présentés totalisent 83 % et ne permettent pas de connaître précisément les 17 points restants. Malgré ces limites, les documents se complètent : l'un montre des moyens mobilisés

pour conserver le château, l'autre la diversité des origines nationales des visiteurs. Ils illustrent ainsi comment un patrimoine français restauré et reconnu à l'échelle mondiale contribue au rayonnement culturel du pays.

Confrontation des documents sur Versailles

Éléments	Document 1 : mécénat et restauration	Document 2 : visiteurs en 2019
Ce que la source montre	Dons Rockefeller et soutien financier public à la restauration ; prolongement du mécénat américain	Origines nationales des visiteurs du château, en pourcentage
Éléments précis	1924 : 1 million de dollars, soit 20 millions de francs selon le texte, dont 10 millions pour Versailles ; aides publiques de 4 millions par an puis 5 millions en 1932	France 19 % ; États-Unis 16 % ; Chine 13 % ; les pays étrangers mentionnés totalisent 64 %
Apport pour le rayonnement	La sauvegarde est soutenue par des mécènes étrangers et par l'État français	La fréquentation témoigne d'une audience qui dépasse le public français
Limites	Texte institutionnel rétrospectif qui valorise le mécénat ; ne donne pas tous les financements	Une seule année ; pas de nombre total ni de motifs de visite ; les valeurs présentées totalisent 83 %

Le document 1 porte sur les moyens de préservation ; le document 2 donne un indice de la portée internationale du site.

Repères : de la résidence royale au patrimoine mondial

> **1682** Louis XIV installe la cour et le gouvernement à Versailles.
>
> **28 juin 1919** Signature du traité de Versailles dans la galerie des Glaces.
>
> **30 juin 1923** John D. Rockefeller et son épouse assistent à une fête organisée au bénéfice de la restauration du domaine.
>
> **1924** Rockefeller propose un don d'un million de dollars ; l'Assemblée vote une aide annuelle de 4 millions de francs pour Versailles.
>
> **1932** L'aide annuelle de l'État mentionnée dans le document passe à 5 millions de francs.
>
> **1936** Inauguration de l'avenue Rockefeller, en présence du mécène et du ministre Jean Zay.
>
> **1954** Le Rockefeller Brothers Fund annonce 100 millions de francs pour restaurer plusieurs éléments du domaine.
>
> **1979** Inscription du château et du parc de Versailles sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
>
> **1998** Début, selon le document 1, de l'action de The American Friends of Versailles.
>
> **2019** Année du rapport d'activité dont le document 2 présente les principaux pays d'origine des visiteurs.

Repères historiques et dates figurant dans les documents ou mobilisées pour les éclairer.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Versailles s’impose comme un patrimoine d’importance internationale par sa valeur historique et artistique, sa préservation par l’État français et l’apport de mécènes étrangers. Les financements publics, le mécénat Rockefeller et la fréquentation de visiteurs de nombreux pays contribuent à sa valorisation. Sa reconnaissance internationale, notamment son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l’UNESCO en 1979, et la diversité des origines indiquées dans le rapport de 2019 témoignent de ce rayonnement, même si les documents ne permettent pas de mesurer toute la fréquentation ni l’ensemble des financements.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2021/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2021-metropole-1-remplacement-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.